Ce fichier a été téléchargé le Wednesday 17 September 2025 sur Criminocorpus, Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.
Jan. 24, 2023

- Citer cette page

  Pour citer cette page

  Le code civil, *Musée Criminocorpus* published on Jan. 24, 2023, consulted on Sept. 17, 2025.
  Permalink : https://criminocorpus.org/en/ref/25/19707/
-

Code civil

Section VI — Du préciput conventionnel

Extrait

Article 1516

Version du Feb. 10, 1804

Texte source : ***Code civil des Français, édition originale et seule officielle, à Paris, de l'imprimerie de la République, An XII, 1804.***

Le préciput n'est point regardé comme un avantage sujet aux formalités des donations, mais comme une convention de mariage.